



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 5 AVRIL 2016

Déclaration liminaire : situation de la filière sociale

J.F ZAMORA, au nom de FO, Solidaires, a fait une première déclaration sur la situation de la filière sociale. La CFDT et l'UNSA sont ensuite intervenus pour protester contre cette déclaration en prétextant que les aspects rémunération ne pouvaient être abordés en CHSCTC. Le président du CHSCTC a également tenté gentiment d'évacuer le sujet pour les mêmes raisons, en précisant que le dossier était en charge d'IBL. J'ai pris le relais pour appuyer la démarche de FO. En m'adressant à la CFDT, à l'UNSA et au président, j'ai souligné que le CHSCTC était tout à fait habilité à aborder ce sujet puisque la situation des agents de la filière sociale avait nécessairement un impact sur leur santé et sur le collectif de travail. La CFDT et l'UNSA n'ont pas répondu. Le président a admis que le CHSCTC pouvait, dans ces conditions, aborder ce dossier. Solidaires a soutenu la CGT et FO. Il peut y avoir une suite si on souhaite mettre ce point à l'ODJ d'un prochain CHSCTC, sous l'angle que j'ai évoqué plus haut.

Mise en place d'une sensibilisation au secourisme

La CGT a suivi les conseils de certains adhérents travaillant au service sécurité. Elle a donc appuyé la proposition de mise en place de la sensibilisation au secourisme. Nous avons été suivis par les autres OS. Même FO qui était réticente, mais se trouvant en minorité, a finalement suivi. L'élément qui a certainement fini de convaincre FO a été l'excellente intervention du Dr CHAHBENDERIAN qui a mis en évidence la différence entre secourisme de catastrophe et secourisme de travail. Mme PORTANGUEN m'a confirmé que les moniteurs secouristes de Bercy étaient d'accord sur le principe de cette démonstration.

Situation de la DDAS du Rhône

Suite à un incident d'organisation lors d'un départ d'enfants en colonies EPAF, a eu lieu une altercation entre 2 agents de la DDAS 69. Comme d'habitude, ce sont les OS qui ont fait remonter l'événement. DRH3, sous prétexte de vouloir résoudre l'affaire en interne, n'a pas fait de signalement au CHSCTC. Aujourd'hui, DRH3 tente de recoller les morceaux. La CGT, tout comme FO et Solidaires, déplore qu'une fois de plus le CHSCTC ait été ignoré. Tout problème signalé en amont au CHSCTC permet de faire de la prévention primaire, et non de la réparation comme c'est encore le cas sur ce dossier. Les problèmes ne sont pas non plus apparus sur le DUERP. DRH3 qui est censé donner le bon exemple en matière de santé au travail est finalement un mauvais élève !

Point sur la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à SEP1

SEP1 est venu répondre à une question des OS suite à la présentation du PAP du SG le 9/07/2015. Nous souhaitons connaître le plan d'actions de SEP 1 pour lutter contre la perte de compétences informatiques liée aux nombreux départs en retraite. M. CHAUSSY et Mme DELCOURT ont fait la présentation. La CGT, et les autres OS, ont dénoncé les règles de recrutement des contractuels B. La CGT a rappelé son attachement à l'internalisation et la montée en compétences des fonctionnaires. Elle a souligné la nécessité de recruter pour pallier les départs en retraite. Sans surprise, M. CHAUSSY et Mme DELCOURT ont invoqué la contrainte du plafond d'emplois, tout en expliquant que le recrutement de contractuels B était une solution provisoire. Les offres de postes pour SEP 1 sont (ou seront) sur la BIEP. Affaire à suivre.

DUERP-PAP du service du médiateur

Sur le DUERP/PAP du service du médiateur, les OS, à l'exception de la CFDT qui a approuvé, se sont abstenus. Nous avons dit que ce DUERP/PAP était un copier-coller du précédent exercice. Les mesures de prévention promises n'ont toujours pas été mises en œuvre. Le délégué du médiateur, M. ARNAL, est sorti fâché de la salle.

DUERP-PAP du CGEIET (Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies)

Sur ce DUERP-PAP, à l'exception de la CFDT et FO qui ont voté contre, CGT, Solidaires et UNSA se sont abstenus.

Quelques critiques : Il n'y a pas eu, comme cela aurait dû être, de recueil des risques auprès de tous les agents. Le chef de service n'apparaît pas dans la procédure. S'est-il impliqué ?

DUERP-PAP de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques)

Vote pour à l'unanimité. La DAJ n'a pas présenté de DUERP-PAP en CHSCTC en 2015. Cependant, le processus de réalisation, cette année, a été respecté. La CGT a demandé que, dans le guide des bonnes pratiques en matière de réunions, soit précisé : pas de réunion entre 12h et 14h. Afin que les agents qui le souhaitent puissent faire du sport.

Création du SARC (Service d'Analyse de Risque et de Ciblage)- DGDDI

La direction a estimé que les compétences pour ouvrir ce service existaient surtout en Ile de France, alors que la création du SARC pouvait être l'occasion de combler la disparition de certains services en province. C'est ce qu'a témoigné un agent sur la situation des Douanes en Bretagne. Une nouvelle fois, le CHSCTC a été ignoré pour la création du SARC, en particulier du point de vue bâtimentaire. Le pôle ergonomique, qui aurait pu aider pour une installation optimale des agents dans un cadre contraint, n'a pas été saisi. Pour toutes ces raisons, les syndicats se sont abstenus dans l'avis qui leur était demandé. Une visite du SARC en 2017 a été demandée par les syndicats.

Relogement des locaux des services centraux de la DGCCRF

Point positif : L'équipe d'ergonomes du secrétariat général a été saisi pour conduire une étude préalable à cette opération. Les agents des services concernés seront associés. L'étude doit avoir lieu sur les mois de mars et d'avril 2016. L'opération de relogement pourrait avoir lieu au 3^{ème} trimestre 2016.

Relogement des DDAS de Charente Maritime (17) et Haute Garonne (31)

DDAS 17 : La CGT a lu le message des représentants du personnel. Dans ce message, il est demandé au Secrétariat général de faire le nécessaire pour fournir à la médecine de prévention des locaux adaptés pour l'exercice de sa mission, et prévoir rapidement l'embauche d'une infirmière. La CGT a relayé ce message en insistant sur l'augmentation brutale du nombre d'agents en souffrance qui, pour certains, passe à travers les mailles du filet d'une médecine de prévention en manque de moyens pour faire face. Bien entendu, l'administration nie le manque de moyens, ainsi que l'inadaptation des locaux. Malheureusement, FO et CFDT ne nous ont pas suivis sur ce dossier. Si ce n'est que la CFDT a signalé un danger lié à la présence d'amiante dans les dalles. Il faut faire remonter ce dossier, via le DUERP et le registre santé et sécurité au travail. La direction a dit qu'il y aurait des travaux avant le déménagement prévu fin 2016.

DDAS 31 : La CGT est intervenue, en reprenant toutes les observations que nous avait fait remonter le secrétaire du CHSCT 31. Les seuls sujets qui ont retenu l'attention des autres syndicats ont été : les bureaux collectifs et la confidentialité, la zone d'attente peu accueillante. Pour ce qui est des locaux permettant le stockage, l'administration nous a dit avoir trouvé des locaux à proximité du bâtiment. Bien entendu, le pôle ergonomique n'a pas été saisi sur ce dossier. Nous avons insisté sur l'intérêt d'une telle saisine.

Angel ESCRIBANO